

Le 2 juin 2014



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

- Commission d'appel d'offres – Désignation du représentant du Président

A la demande de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, une précision est apportée sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivants :

Président :

Monsieur Christian MAUCHIEN, Maire, Président de droit

Membres titulaires :

M. Jean-François LAHAYE

Mme Alexandra HOFFBOURG

M. Marc BOSTAETTER

Membres suppléants

Mme Karine CHATELAIS

Mme Virginie SAINSON

M. Sébastien BOUILLON

- Composition des commissions communales et des comités consultatifs

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres des commissions municipales et des comités consultatifs de la façon suivante :

Nom des commissions municipales	Responsable de la commission	Membres élus du Conseil Municipal
FINANCES	Alexandra HOFFBOURG	Eliane CUMAN Frédérique RICHER Marc BOSTAETTER
PLU CADASTRE	Sébastien BOUILLON	Alexandra HOFFBOURG Jean-François LAHAYE Marc BOSTAETTER Danielle BASQUILLON
TRAVAUX VOIRIE EAU ET ASSAINISSEMENT	Jean-François LAHAYE	Alexandra HOFFBOURG Virginie SAINSON Karine CHATELAIS Philippe HUBERT Danielle BASQUILLON

Nom des comités consultatifs	Responsable du comité	Membres élus du Conseil Municipal	Membres extérieurs
ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS	Ingrid KUCHENTHAL	Eliane CUMAN Danielle BASQUILLON Thierry GAGNARD	Thierry MAISTRE Jérôme JEUDON Jacky PASQUET
VIE ASSOCIATIVE LOISIRS FETES	Jérôme WIART	Karine CHATELAIS Thierry GAGNARD Eliane CUMAN	Laurent LION Geneviève ROGER Thérèse POULIGUIN
COMMUNICATION	Gilles TEILLET	Alexandra HOFFBOURG Eliane CUMAN Frédérique RICHER Ingrid KUCHENTHAL	Chrystel CAMUS Jacky PASQUET Claudine POLY Karine GROUSSEAU Régis DOUAUD

- Création d'une agence technique départementale par le Conseil Général de Loir-et-Cher – Proposition d'adhésion

En raison de la disparition progressive de l'Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) proposée par les services de l'Etat, une agence technique départementale en Loir-et-Cher ayant des missions de conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et petites maîtrises d'œuvre liées à l'entretien, dans le domaine de la voirie et de ses dépendances, a été créée par le Conseil Général de Loir-et-Cher.

Les principaux domaines d'intervention sont :

- les aménagements de sécurité, de traverses de bourg et d'espaces publics,
- l'entretien et la réparation de voirie,
- l'assainissement pluvial de la voirie,
- le programme de réparation des ouvrages d'art.

La cotisation annuelle est prévue à 1 € par habitant et par an.

Au vu des compétences internes à la commune de Vouzon, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à cette agence.

- Commission communale des impôts – Proposition de désignation des commissaires

Le Conseil Municipal approuve la liste proposée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux concernant les membres de la commission communale des impôts directs. Ce dernier désignera les six titulaires et les six suppléants au sein de cette liste.

- Règlementation de la circulation des engins motorisés sur les chemins ruraux

Récemment, des dégradations importantes ont eu lieu sur les chemins communaux. Il apparaît nécessaire de protéger l'intégralité des chemins ruraux et d'en réserver l'usage en priorité pour les promenades pédestres, étant entendu que le passage de plus en plus fréquent, sans autorisation, d'engins motorisés type tous terrains, motos, camions de débardage, présente un risque pour la sécurité des promeneurs.

Aussi, l'étroitesse des chemins ruraux et leur consistance ne permettent pas de supporter la circulation des véhicules lourds et il convient également de préserver l'environnement et donc de mettre à l'abri des gaz d'échappement (et donc de la pollution et du bruit), la forêt, le gibier en particulier et la nature en général bordant ces chemins.

Afin de répondre à ces préoccupations, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté règlementant la circulation des engins motorisés sur les chemins ruraux (14 voix pour et une abstention).

- Rapports annuels 2013 des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Le Maire doit présenter à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel relatif au service public de l'eau potable et un rapport annuel concernant l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels 2013 où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la lecture des rapports.

- **Financement des investissements – Emprunt**

Pour financer les investissements prévus au budget et notamment les travaux de restauration de l'Eglise de Vouzon et l'achat d'un bien immobilier, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à consulter les organismes bancaires à ce sujet.

- **Fourniture de gaz – Choix des fournisseurs**

La Commune a été contactée par plusieurs fournisseurs de gaz.

Les conditions de fourniture d'énergie sont imprécises et les tarifs proposés ne sont pas garantis dans la durée.

Le Conseil Municipal décide de conserver le fournisseur actuel, à savoir GDF Suez – EnergiesFrance pour le gaz.

- **Demande de subvention pour l'achat d'un instrument de musique**

Un jeune Vouzonnois a fait une demande d'aide financière pour l'achat d'un instrument de musique. Après débat, le Conseil Municipal décide de rencontrer la famille pour étudier la suite à donner à cette demande.

- **Questions diverses**

Néant